



## **PROCES-VERBAL du Bureau Communautaire Séance du 13 novembre 2023**

### NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 14
- Présents : 10
- Total des votants : 13

L'An deux mille vingt-trois, le treize du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le mardi 7 novembre 2023.

PRESENTS :

- GIRARD Serge, Président,
- MOIZAN Gérard, 3<sup>ème</sup> Vice-Président,
- NIEPCERON Hervé, 5<sup>ème</sup> Vice-Président,
- FLEURY David, 6<sup>ème</sup> Vice-Président,
- BRULIN Corinne, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- VANDERMEERSCH Aldric, 8<sup>ème</sup> Vice-Président,
- JEZEQUEL David, 9<sup>ème</sup> Vice-Président,
- ROSE Marc, 1<sup>er</sup> membre du bureau,
- SOLINAS Christian, 2<sup>ème</sup> membre du bureau,
- PAUMELLE René, 3<sup>ème</sup> membre du bureau

POUVOIRS :

- M. DUBOCAGE Kévin, 2<sup>ème</sup> Vice-Président à Mme BRULIN Corinne, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- Mme GEULIN Isabelle, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente à M. NIEPCERON Hervé, 5<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Mme VANIER Pascaline, 4<sup>ème</sup> membre du bureau à M. MOIZAN Gérard, 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

EXCUSE :

- M. CARLIERE Frédéric, 1<sup>er</sup> Vice-Président

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services,
- Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie,

Formant la majorité des membres en exercice.

## Le Bureau communautaire

L'ordre du jour est le suivant :

- Adoption et autorisation de signature de la convention de mise à disposition des équipements communaux des communes de Bréauté, de Bretteville-du-Grand-Caux et d'Ecraiville dans le cadre du dispositif Pass'sport vacances ;
- Adoption et autorisation de signature de la convention de mise à disposition du matériel du collège André Gide de Goderville dans le cadre du dispositif Pass'sport vacances ;
- Autorisation de signature du devis et du bon de commande pour la fourniture et l'installation d'un système d'accès à la piscine Plein Ciel ;
- Avis sur la demande de versement d'un fonds de concours formulée par la commune de Bréauté ;
- Avis sur la demande de versement d'un fonds de concours formulée par la commune de Vattetot-Sous-Beaumont pour la création d'un columbarium et la reprise de 22 concessions ;
- Avis sur la demande de versement d'un fonds de concours formulée par la commune de Vattetot-Sous-Beaumont pour des travaux de mise en conformité du réseau incendie.

### **1- Adoption et autorisation de signature de la convention de mise à disposition des équipements communaux des communes de Bréauté, de Bretteville-du-Grand-Caux et d'Ecraiville dans le cadre du dispositif Pass'sport vacances**

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité,

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, décide d'approuver les conventions de mise à disposition des équipements communaux de Bréauté, de Bretteville-du-Grand-Caux et d'Ecraiville ainsi que d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition des équipements communaux.

### **2- Adoption et autorisation de signature de la convention de mise à disposition du matériel du collège André Gide de Goderville dans le cadre du dispositif Pass'sport vacances**

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité,

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, décide d'approuver la convention de mise à disposition d'utilisation du matériel du collège André Gide de Goderville ainsi que d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'utilisation de ce matériel.

**3- Autorisation de signature du devis et du bon de commande pour la fourniture et l'installation d'un système d'accès à la piscine Plein Ciel**

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité,

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, décide d'approuver la mise en place d'un contrôle d'accès pour la piscine Plein Ciel à Goderville et d'autoriser la signature du devis présenté par la société ELISATH d'un montant de 21 158,78 euros TTC pour la fourniture et l'installation du système de contrôle d'accès.

**4- Avis sur la demande de versement d'un fonds de concours formulée par la commune de Bréauté**

*Monsieur VANDERMEERSCH se retire du vote*

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité,

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, décide de donner un avis favorable à la demande de versement d'un fonds de concours à la Commune de Bréauté, au titre du fonds de concours intercommunal, à hauteur du montant provisionné de 40 036,01 € et d'autoriser le Président à présenter ce dossier lors du prochain conseil communautaire afin de faire valider l'octroi de ce fonds de concours.

**5- Avis sur la demande de versement d'un fonds de concours formulée par la commune de Vattetot- Sous-Beaumont pour la création d'un columbarium et la reprise de 22 concessions**

*Monsieur NIEPCERON se retire du vote*

Après lecture de la délibération,

Il apparait que le montant demandé est supérieur à l'autofinancement de la commune. L'article I. a. du règlement du fonds de concours prévoit : « Ce financement intervient cependant dans la limite suivante : le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. Cette condition restrictive implique donc le plafond des fonds de concours versés soit au plus égal à la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours. »

A l'unanimité,

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, décide de donner un avis défavorable à la demande de versement d'un fonds de concours à la Commune de Vattetot-sous-Beaumont, au titre du fonds de concours intercommunal, à hauteur du montant provisionné de 5 854,34 € et ainsi de ne pas autoriser le Président à présenter ce dossier lors du prochain conseil communautaire afin de faire valider l'octroi de ce fonds de concours.

**6- Avis sur la demande de versement d'un fonds de concours formulée par la commune de Vattetot- Sous-Beaumont pour des travaux de mise en conformité du réseau incendie**

*Monsieur NIEPCERON se retire du vote*

Après lecture de la délibération,

Le dossier de sollicitation de ce fonds de concours comprenant des incohérences, il est demandé de représenter cette demande après avoir réalisé les travaux et à l'issue de la réception des factures acquittées. Cela permettra de connaître les réels montants des subventions accordées et ainsi de déterminer plus concrètement la part demandée à la Communauté de Communes dans le cadre du fonds de concours.

A l'unanimité,

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, décide de donner un avis défavorable à la demande de versement d'un fonds de concours à la Commune de Vattetot-sous-Beaumont, au titre du fonds de concours intercommunal, à hauteur du montant provisionné de 18 954,12 € et ainsi de ne pas autoriser le Président à présenter ce dossier lors du prochain conseil communautaire afin de faire valider l'octroi de ce fonds de concours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Président  
M. GIRARD Serge

Communauté de Communes  
Campagne de Caux  
52 Impasse du Lin  
76110 GODERVILLE

